



RETRAITES PAR POINTS : NON !

Le gouvernement peut faire toute la propagande mensongère qu'il veut, la vérité sur les conséquences de ce projet de régime universel par points c'est ça :
(au verso, les explications sur nos calculs)

30.000 points, public ou privé, dans le régime universel par points,

- C'est un salaire moyen de 1.960€ net par mois pendant 42 ans sans interruption,
- C'est un maximum de 1.240€ net de pension à 64 ans, 1.115€ net à 62 ans,
- C'est un taux plein à 63 % à 64 ans, un taux de remplacement de 57% à 62 ans !

Actuellement, dans le régime général, 1.960€ de salaire net par mois pendant 25 ans vous donnent droit à une pension de 1.450€ net à 62 ans (carrière complète).
Soit plus de 300€ de perte mensuelle de pension à 62 ans.

Dans le régime universel par points :

Pour une pension mensuelle nette	1.000€	1.500€	2.000€	2.500€
À 62 ans, il faut toucher un salaire net moyen pendant 42 ans	1.765€	2.640€	3.520€	4.400€
À 64 ans, il faut toucher un salaire net moyen pendant 42 ans	1.590€	2.380€	3.170€	3.960€

Le régime universel par points c'est le recul de l'âge de départ **et** la baisse de la pension.

Nous confirmons donc toutes nos revendications.

- Retrait du projet de réforme des retraites par points
- Maintien et amélioration des 42 régimes existants,
- Retour à l'âge légal de départ à 60 ans et suppression de la décote.

Notre détermination sera totale, jusqu'au retrait du projet.

■ **Jeudi 9 janvier 2020**
GRÈVE ET MANIFESTATIONS

AGEN – 10h – place de la Préfecture
MARMANDE – 14h30 – Esplanade de Maré

*** Explications sur les calculs des pensions dans le régime universel par points :**

- Tous les salaires sont pris en compte, et non plus les meilleures années.
- Les cotisations ouvrant droit à des points représentent 25,31 % du salaire brut, selon le principe que 10 euros cotisés donnent droit à 1 point (Pour faire simple : 1.000€ de salaire brut permettent de cumuler 25,31 points).
- Au moment de prendre la retraite, chaque point cumulé donne droit à 0,55€ de pension annuelle brute (Toujours pour faire simple ; 30.000 points donnent une pension annuelle brute de 16.500€, soit 1.375€ brut par mois, soit 1.238€ net par mois. Et 30.000 points c'est bien un salaire brut de 2.350€ brut par mois pendant 42 ans sans interruption, 1.960€ net)

■ Les « fake-news », c'est le gouvernement !

Les chiffres sont têtus, et ce sont ceux du rapport Delevoye. Le « simulateur » mis en ligne par le gouvernement est juste de la propagande pathétique : pas d'explications sur les calculs, les salaires, la durée de travail... Et comme par hasard le système par points permet d'améliorer les pensions !

■ Règle d'or confirmée : les salariés se payeront les pseudo avancées !

Le Premier Ministre a aussi et surtout confirmé que l'équilibre du régime universel par points était la règle d'or. Autrement dit, le « budget » retraites sera une enveloppe fermée limitée à 13,8 % du PIB, que les salariés se partageront donc ce budget pour leurs pensions futures, que toute amélioration de la retraite (par exemple la pénibilité) sera autofinancée par les retraités et se fera donc au détriment des autres retraités.

■ Autre règle d'or : les employeurs ne doivent pas contribuer !

Le Premier Ministre a refusé toute possibilité d'augmentation de la cotisation, ligne rouge du MEDEF alors qu'il suffit d'une augmentation de 1 % de cette cotisation pour équilibrer durablement les régimes actuels. Le gouvernement fait un choix : il se plie aux exigences des entreprises et jette dans la pauvreté des milliers de futurs retraités en baissant les pensions de 20 % minimum.

Nous maintenons que les conséquences pour tous, c'est la baisse des pensions et l'allongement de la durée d'activité.

Le système par répartition actuel, solidaire et intergénérationnel, fondé sur les cotisations, doit être maintenu et amélioré :

- **Maintien des régimes existants,**
- **Suppression de la décote,**
- **Retour à la retraite à 60 ans.**

Cette réforme ne doit pas passer !

Nous appelons l'ensemble des salariés, tous concernés, tous perdants, à refuser le régime universel par points

- **À faire connaître les conséquences de cette réforme.**
- **À décider la grève pour le retrait.**
- **À se réunir sur leur lieu de travail pour décider la reconduction de la grève.**

CGT - FO - Solidaires - FSU ont déposé un préavis de grève qui couvre tous les salariés, du public comme du privé.